

De la capacité d'autofinancement à l'autofinancement

- **Objectif(s) :**
 - **Capacité d'autofinancement et autofinancement.**
- **Pré-requis :**
 - **Connaissance de l'EBE et de la Valeur Ajoutée.**
- **Modalités :**
 - **Principes.**

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. RAPPELS.....	2
1.1. Equilibre du bilan à la fin de l'exercice.....	2
1.2. Emplois de l'exercice.....	2
1.3. Ressources de l'exercice.....	2
Chapitre 2. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF).....	2
2.1. Définition.....	3
2.2. Origine de la CAF.....	3
2.3. Classification des charges et des produits.....	3
2.4. Utilité de la CAF en gestion d'entreprise.....	3
2.5. Relation de la CAF avec le résultat de l'exercice et la trésorerie.....	4
2.6. Destination de la CAF.....	4
Chapitre 3. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ET AUTOFINANCEMENT.....	4

Chapitre 1. RAPPELS.

1.1. Equilibre du bilan à la fin de l'exercice.

Actif : les emplois	<=>	Passif : les ressources
Actif immobilisé : emplois durables	<=>	Capitaux propres et emprunts : ressources durables ou stables

1.2. Emplois de l'exercice.

- Acquisitions d'immobilisations (corporelles, incorporelles, financières) :
=> **INVESTISSEMENTS**
- Augmentation des stocks, des créances clients, diminution des dettes fournisseurs :
=> **AUGMENTATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT**
- Remboursements d'emprunt :
=> **DESENDETTEMENT**

1.3. Ressources de l'exercice.

a) Ressources externes :

- Apports nouveaux (en nature, en numéraire) :
=> **AUGMENTATION DE CAPITAL**
- Nouveaux emprunts :
=> **ENDETTEMENT**
- Aides publiques pour les équipements :
=> **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS**
- Apports temporaires
=> **DEPÔTS EN COMPTES COURANTS**

b) Ressources internes :

- Mises en réserves des bénéfices non distribués ou non prélevés,
- Flux internes : les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :
=> **AUTOFINANCEMENT**

Chapitre 2. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF).

2.1. Définition.

La capacité d'autofinancement représente l'**aptitude** de l'entreprise à **générer**, par son activité, des **ressources**, pendant une période.

Elle représente le **flux potentiel de trésorerie** dégagé par son activité, au cours d'un exercice et destiné à son **financement propre** et à la **rémunération de ses associés** et actionnaires.

Expressions voisines : « cash flow » (flux de trésorerie) et « M B A » (Marge Brute d'Autofinancement).

2.2. Origine de la CAF.

C'est une **ressource interne** obtenue à l'issue des **opérations de gestion** de l'entreprise, hors opérations de cession, par différence entre :

- encaissements de produits et décaissements de charges,
- ou produits encaissables et charges décaissables.

2.3. Classification des charges et des produits.

Les charges et les produits *par nature* du tableau de résultat de l'exercice peuvent être ainsi différenciés :

- **produits encaissables** entraînant des *flux de trésorerie entrants*

Exemple : ventes et prestations

- **charges décaissables** entraînant des *flux de trésorerie sortants*

Exemple : achats

- **produits calculés** ou produits non encaissables *sans flux de trésorerie entrants*

Exemple : reprises de provisions

- **charges calculées** ou charges non décaissables *sans flux de trésorerie sortants*

Exemple : dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Cette distinction est d'importance puisqu'elle conduit à deux méthodes complémentaires de calcul de la capacité d'autofinancement :

- l'une bâtie sur les flux de trésorerie,
- l'autre construite à l'aide des éléments calculés.

2.4. Utilité de la CAF en gestion d'entreprise.

L'évaluation de la CAF permet de déterminer la part de richesse créée que l'entreprise retient pour elle-même comme **ressource interne** de financement.

Par conséquent, l'autofinancement :

- permet **d'accroître l'indépendance financière** de l'entreprise,
- renforce simultanément sa **capacité d'endettement**.

Elle correspond pour l'essentiel aux bénéfices dégagés et aux amortissements destinés au maintien du capital technique.

C'est un outil de gestion d'entreprise que l'on retrouve :

- dans les ressources du tableau de financement de l'exercice,
- dans les calculs de certains ratios.

2.5. Relation de la CAF avec le résultat de l'exercice et la trésorerie.

a) Relation de la CAF avec le résultat :

Le résultat net de l'exercice se distingue de la CAF car il se calcule par différence entre l'ensemble des produits et l'ensemble des charges enregistrées pendant la période comptable. A partir de la CAF, il est possible de calculer le résultat de l'exercice.

b) Relation de la CAF avec la trésorerie :

Le résultat (bénéfice ou perte) n'a pas de relation directe avec l'évolution de la trésorerie et la situation finale des disponibilités.

La différence entre les flux liés aux recettes et les flux liés aux dépenses constitue « un flux net de liquidités » potentiel ou probable, représentant en principe un *excédent de trésorerie*.

En réalité, il faut tenir compte des *décalages dans le temps* entre :

- les flux réels entrants (achats) et les flux réels sortants (ventes) => *les stocks*
- les flux réels entrants (achats) et les flux financiers sortants (paiements) => le «*crédit fournisseurs*»
- les flux réels sortants (ventes) et les flux financiers entrants (encaissements) => le «*crédit clients*»

Donc :

- Variation des stocks
- Variation du « crédit fournisseurs »
- Variation du « crédit clients »
- Variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

=> **Capacité d'autofinancement = Excédent de trésorerie + Variation du BFR**

2.6. Destination de la CAF.

Le «surplus monétaire potentiel » dégagé par l'activité de l'entreprise peut être employé ainsi à :

- renforcer la structure financière de l'entreprise,
- accroître sa liberté d'action, son autonomie,
- améliorer la situation nette au bilan et donc la valeur des actions,
- alléger les charges pour être plus compétitive,
- rémunérer les actionnaires et associés (dividendes) et ainsi les fidéliser,
- financer de nouveaux investissements,
- rembourser des emprunts. Les banquiers sont très attentifs à la capacité de l'entreprise à rembourser les dettes financières.

Chapitre 3. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ET AUTOFINANCEMENT.

